

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

CONVOCATION DU 20 JANVIER 2025

La séance est ouverte sous la présidence d'Anne-Marie DELOUBES, Maire.

Nombre de membres :	- Afférents au Conseil Municipal :	19
	- En exercice :	19
	- Présents à la séance :	17
	- Procurations :	1

PRÉSENTS :	Maire :	DELOUBES Anne-Marie		
	Adjoints :	HARASSE Jean-Pierre DOUYERE Olivier GENET Anita	ASSE-ROTTIER Jocelyne PASQUIER Régis	
ABSENTS EXCUSÉS	Conseillers :	ANGERS Jocelyne GODMER Elodie PAINEAU Sandrine TROCHON Eric	PASQUIER Aurore PAINEAU Jean-Marc DUFOUR-BRAY Stéphanie BLOT Jennifer	GIRAULT Sylvère GASNOT Roch HERRAULT Anthony
		BOUCHE Jean-Marie CHANTEPIE Christiane	donne procuration à	HARASSE Jean-Pierre

Le Maire ouvre la séance à 20h.

Est désigné secrétaire de séance : M. Roch GASNOT

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non-inscrits à l'ordre du jour :

- M. GIRAULT : Entreprises de Bouloire / Gens du voyage
- M. HERRAULT : Stationnement école / Fermeture de classe
- M. GASNOT : Carrefour du Petit Bouquet

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS**

### **VŒUX DU MAIRE 2025 :**

Comme vous le savez, les vœux du Maire ont eu lieu le jeudi 16 janvier dernier. Nous avons estimé qu'il y avait environ 170 convives. J'ai eu beaucoup de retours positifs sur cette soirée qui était conviviale d'après une majorité des personnes présentes. Les points négatifs en retour sont que le jeudi n'est pas un jour très favorable et que les habitants ne savent pas s'ils doivent venir car ils ne sont pas invités bien que j'aie mis un message sur le panneau lumineux. Je pense que pour l'année prochaine, il faudra faire plus de communication.

M. GASNOT souligne le nombre important de personnalités et d'élus du secteur qui n'auraient sans doute pas été présents si la cérémonie des vœux avait été organisée un vendredi soir ou un samedi.

Concernant l'ouverture de la cérémonie aux habitants, le Maire précise qu'elle y serait favorable, rejointe en cela par plusieurs conseillers.

Mme ASSE-ROTTIER ajoute que cela permettrait de rencontrer la population.

M. GASNOT ajoute qu'il est nécessaire de communiquer dans ce cas, mais qu'il faut aussi ne pas se laisser surprendre par le nombre de présents dans la salle polyvalente. Il serait opportun de se renseigner auprès d'autres communes avec une population comparable.

- **SOIRÉE APE DES ÉCOLES :**

Samedi soir avait lieu la soirée annuelle de l'école de Bouloire organisée par l'APE. Il y a eu une bonne participation puisqu'il y avait plus de 200 personnes. L'APE a beaucoup remercié la Commune pour l'aide apportée à l'association afin d'organiser cette soirée. Je vous rappelle que celle-ci n'avait pu être organisée l'an dernier en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

- **VISITE DU SOUS-PRÉFET :**

Lors des vœux, Monsieur Quentin Spooner, Sous-Préfet, nous avait annoncé sa visite à Bouloire et m'avait même précisé que ce serait prochainement. Effectivement, le lendemain matin sa secrétaire nous annonçait qu'il serait en visite à Bouloire le mercredi 22 janvier, soit mercredi dernier. Avant notre rendez-vous, il est allé visiter l'usine Lionce Industries.

Nous avons pu échanger sur les dossiers de réhabilitation du gymnase et de la salle polyvalente, la rénovation énergétique des écoles, sur le dossier de réhabilitation du Foyer Soleil et sur la mise en œuvre du schéma directeur de l'assainissement collectif. Nous avons également abordé les travaux de la Mairie, la Communauté de Communes et les Petites Villes de Demain et enfin la fermeture d'une classe à l'école. Il nous a encouragé à avoir un échange avec Mme Poglio, la Directrice d'Académie.

- **US BASKET :**

L'US Basket m'a adressé un courrier me demandant que le gymnase de Bouloire, qui ne porte pas de nom, soit officiellement nommé Gymnase Florence Candelé. Florence a été licenciée 20 ans dans le club de basket et a été Présidente entre 10 et 15 ans. Ce serait une reconnaissance pour tout le temps qu'elle a passé là-bas. L'US Basket a interrogé son mari Allain qui est tout à fait favorable.

Plusieurs conseillers suggèrent plutôt la pose d'une plaque dans le gymnase.

Le Maire propose d'ajourner la décision sur ce sujet afin que les élus puissent y réfléchir.

- **COMMISSION CIMETIÈRE :**

Je vous ai fait parvenir dernièrement un mail afin de constituer un groupe de travail pour le Cimetière de Bouloire. Seulement 2 conseillers, M. HERRAULT et M. GIRAULT, se sont manifestés pour participer à ce groupe de travail avec les Adjoints. La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le lundi 3 février à 20 heures à la Mairie.

Le Maire demande si d'autres conseillers sont volontaires.

Mme ANGERS explique qu'elle aurait souhaité s'associer mais qu'en ce moment il y a beaucoup de réunions.

M. GASNOT est intéressé si les réunions ont lieu en journée et s'il est prévenu suffisamment tôt par rapport à son activité.

Le Maire précise que les prochaines réunions pourront avoir lieu en journée.

- **ÉCOPÂTURAGE :**

À la suite de l'interrogation de Régis Pasquier concernant l'état des moutons de l'éco pâturage, nous avons reçu le 16 janvier dernier, Monsieur Pierre-Louis Chevreau du Département qui fait le lien entre la Commune de Bouloire et Monsieur Giroux d'Ecopattes, propriétaire des moutons élevés sur le site de Gohan. Pour Monsieur Chevreau, il n'y a pas de problème, les moutons semblent en pleine forme.

Mme ASSE-ROTTIER rappelle que les moutons présents sont d'une race rustique, habitués à vivre toute l'année dehors. La cabane a été construite pour rassurer les passants sur la possibilité pour les moutons de se mettre à l'abri.

M. GIRAULT fait remarquer que les moutons y vont régulièrement et qu'un nettoyage de l'abri devrait être fait de temps en temps par l'éleveur pour assurer de meilleures conditions de vie aux moutons. Il ajoute qu'à présent la Mairie et lui-même ont les codes d'accès pour aller sur la plateforme d'Ecopattes afin de suivre les interventions faites par l'éleveur à Bouloire.

- **FERMETURE DE CLASSE :**

Comme je vous l'ai déjà annoncé, une fermeture de classe à la prochaine rentrée de septembre pourrait avoir lieu et cela se précise. Il y avait en fin de cette après-midi une rencontre avec les enseignants, les délégués des parents d'élèves et Jocelyne Asse-Rottier qui représentait la Commune.

Je vous informe que j'ai interpellé sur le sujet Mr le Sous-Préfet et que j'ai envoyé un courrier à Madame Poglio, Inspectrice d'Académie, Mr Thierry Cozic, Sénateur, Mme Marietta Karamanli, députée, Mr Dominique Le Mener, Président du Conseil Départemental, espérant que chacun puisse nous aider pour sauver notre classe.

Mme ASSE-ROTTIER ajoute les informations suivantes :

- Une action « Journée sans cartable » va être organisée ce vendredi 31 janvier.
- Une réunion a lieu le 28 janvier à la Direction Académique pour ajuster les prévisions d'ouverture/fermeture de classes en vue de la réunion qui aura lieu le 4 février avec le Préfet.
- Le seuil de fermeture de classe est de 206 élèves. Le chiffre retenu par la Direction Académique est une prévision de 201 élèves à la rentrée de septembre 2025. Le Directeur de l'école planifie plutôt un nombre de 207 élèves avec les mouvements qui auront lieu pendant l'été 2025.

Le Maire explique que d'après Mme Karamanli, il est encore temps de se mobiliser pour éviter la fermeture.

M. DOUYERE indique que lors de la rencontre avec le Sous-Préfet, la Municipalité a insisté sur la présence d'établissements d'accueil d'urgence à Bouloire et Surfonds, avec l'arrivée d'enfants en cours d'année qui restent souvent plusieurs mois, voire plusieurs années, alors qu'à l'origine les enfants ne devaient rester que 3 mois, durée pouvant être renouvelée une seule fois. Il ajoute que le Sous-Préfet a également été informé de l'Indice de Positionnement Social (IPS) des élèves qui est très faible à Bouloire, inférieur à l'IPS du département de la Sarthe et à l'IPS de la région des Pays de la Loire. Ce qui veut bien dire que les écoliers de Bouloire ont besoin d'être en nombre le moins élevé possible dans chaque classe pour bénéficier d'un meilleur environnement d'apprentissage.

Le Maire informe le Conseil que l'association Montjoie construit actuellement un nouveau centre d'accueil à Saint-Calais prévu pour accueillir 56 enfants. La fin de la construction de ce nouveau centre est programmée pour fin juin 2025. Le Maire craint que certains enfants de ce centre viennent à l'école de Bouloire à partir de septembre 2025, car au cours d'un échange il y a quelques années avec le directeur de Montjoie, celui-ci lui avait indiqué que les enfants étaient dispersés dans plusieurs communes aux alentours de Saint-Calais, afin de ne pas les regrouper dans un seul établissement scolaire.

- **COMICE 2025 :**

Une réunion a eu lieu début janvier afin de relancer la machine pour l'organisation du comice. Le programme de la rando fermes et celui des 2 jours du comice commencent à se préciser.

M. HERRAULT précise que l'organisation s'est poursuivie pendant les vacances de Noël pour affiner le programme du Comice.

La rando-ferme aura lieu le dimanche 25 mai avec un passage dans 4 fermes du secteur.

Le 27 juin, une soirée spectacle est organisée avec des planches bistrot et un groupe d'animations.

Le Comice ouvrira le 28 juin à 10h et la cérémonie officielle aura lieu à la suite, avec un vin d'honneur prévu à 12h30. Des animations sont prévues tout au long de la journée avec un village des associations et des exposants et une mini-ferme. En fin d'après-midi, il est prévu un dîner champêtre avec un bœuf à la broche et une soirée dansante animée par Richard Solti.

Le tirage de la tombola aura lieu le dimanche 29 juin. Le 1<sup>er</sup> lot est un week-end pour 2 personnes au Puy du Fou d'une valeur de 800 €, organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers et des anciens Sapeurs-Pompiers. Le 2<sup>ème</sup> lot est composé de panneaux photovoltaïques d'une valeur de 750 € offert par l'entreprise Sarthe Solaire. Mme BLOT tient à préciser que tous les commerçants de Bouloire ont offert des lots pour la tombola et les remercient de leur contribution.

M. HERRAULT indique qu'en cas de pluie, le Comice se repliera dans le gymnase. Il avait été évoqué la location d'une chaumière comme celle installée l'an dernier au Comice de Sillé-le-Philippe mais après connaissance du coût s'élevant à 9 500 €, l'idée a été abandonnée pour privilégier d'autres animations.

Arrivée de M. Jean-Pierre HARASSE à 20h50.

- **CHANTIER ARGENT DE POCHE :**

Comme je vous l'ai annoncé lors du dernier Conseil Municipal, le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien nous propose un chantier « argent de poche », effectué par les ados du service Enfance Jeunesse au cours des vacances d'été 2025. Je vous confirme que nous sommes bien inscrits et que ce chantier aura lieu la dernière semaine du mois d'août. Le référent élu sera Sylvère Girault et l'action se déroulera à l'atelier municipal.

- **FESTIVAL DES 24 COURTS :**

Le Festival des 24 courts métrages aura lieu samedi prochain 1<sup>er</sup> février de 16h à 22h au Théâtre Épidaure. Je vous invite vivement à y participer.

M. GIRAULT précise qu'une restauration sur place est ouverte de 18h45 à 20h.

- **COMMISSION JEUX EXTERIEURS :**

La commission des jeux extérieurs s'est à nouveau réunie mercredi dernier. Nous n'avons toujours pas choisi les éléments pour le parcours Fitness, un approfondissement étant nécessaire sur le choix des agrès et la demande de devis par la suite.

- **NOUVEAU COMMERCANT SUR LE MARCHÉ :**

Un nouveau commerçant de fruits et légumes sera présent sur le marché de Bouloire à partir du samedi 1<sup>er</sup> février.

- **LETRE DE Mr et Mme PAPILLON Jean Claude :**

Monsieur et Madame Jean-Claude Papillon m'ont adressé un courrier concernant le chemin de Maunon et m'ont demandé de la lire lors de la séance du Conseil Municipal.

Le Maire donne lecture du courrier.

Elle donne la parole à M. TROCHON qui était Adjoint chargé de la voirie communale pendant le mandat 2008-2014.

M. TROCHON explique qu'une réfection de la voirie du Chemin de Maunon a été faite, en 2012 si ses souvenirs sont exacts, après des travaux d'adduction d'eau potable. A cette occasion, les travaux supervisés par la DDT à l'époque ont conduit à un rehaussement de la chaussée d'environ 25 à 30 cm.

M. PASQUIER précise que ces travaux ont supprimé une servitude de passage de canalisation d'eau potable qui passait dans le terrain de M. et Mme Papillon.

M. GIRAULT indique qu'à son avis, l'agent de la DDT qui assurait la maîtrise d'œuvre du chantier exécuté par l'entreprise COLAS n'a pas bien réalisé le chantier et la problématique de rehaussement de la voirie est apparue au cours du chantier. Il explique qu'une grille extérieure de la cheminée s'est retrouvée en dessous du niveau de la route et que pendant les épisodes pluvieux l'eau arrivait dans la cheminée.

Suite à la construction des nouvelles maisons avec entrées bitumées le long du chemin de Maunon et à la réduction des surfaces d'infiltration, la Commune a mis en place en 2014 une grille d'évacuation des eaux pluviales devant le portail du terrain de M. et Mme Papillon, pour essayer de résoudre le problème d'écoulement d'eau dans leur terrain.

M. DOUYERE souligne que la pente naturelle des terrains alentour fait que les eaux de ruissellement arrivent forcément sur ce secteur, y compris celles venant des Bigottières.

Le Maire expose que fin septembre 2021, la Commune a confié à l'entreprise CISSE de nouveaux travaux de terrassement pour le captage des eaux pluviales du chemin de Maunon devant la propriété de M. et Mme Papillon et ceux-ci en ont été informés.

Suite à un courrier de M. et Mme Papillon en date du 21 janvier 2022, une nouvelle rencontre s'est déroulée sur place entre la Commune et les demandeurs qui contestaient les travaux envisagés. Les travaux confiés par la Commune à l'entreprise CISSE n'ont donc pas été réalisés.

Par courrier du 9 décembre 2022, la Commune a reçu une demande de l'avocat de M. et Mme Papillon sur les causes du blocage de ce dossier.

En janvier 2023 suite à la déclaration de sinistre sur ce sujet faite par la Commune aux MMA, une expertise a été diligentée en présence des parties, de l'entreprise COLAS, des assureurs et des experts de chacune des parties. L'expert missionné par les MMA, assureur de la Commune, a rendu ses conclusions le 12 janvier 2023, demandant à l'entreprise COLAS de se positionner sur son ouvrage.

A ce jour et à notre connaissance, l'entreprise COLAS n'a fait aucune réponse à l'expert des MMA et nous ignorons si l'expert missionné par l'assureur de M. et Mme Papillon a rendu son rapport.

Le Maire termine en indiquant que pour l'instant la situation est bloquée, malgré plusieurs relances auprès des MMA pour savoir si le dossier a avancé.

- **AG DE L'ASSOCIATION THEATRE EPIDAURE :**

Mme ASSE-ROTTIER donne un compte rendu de l'assemblée générale de l'Association Théâtre Epidaure. Elle indique que suite aux coupes budgétaires opérées par la Région des Pays de la Loire en 2025, l'association perd une aide de 23 000 €. Elle souligne le travail remarquable réalisé par l'association au niveau des écoles, du collège, du Service Jeunesse, des EPAD ...

Mme ASSE-ROTTIER ajoute que

- la Mission Locale qui rencontre en Mairie les jeunes de Bouloire en recherche d'emploi subit une perte de 123 000 €.
- la Radio Ornithorynque perd une aide à hauteur de 4 000 €.

## INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN

Le Maire informe les conseillers que la Municipalité a rencontré M. Derrien, Directeur des Services de la ComCom du Gesnois Bilurien.

M. Derrien a indiqué que suite au départ de M. Maudet, un nouveau chargé de mission était en cours de recrutement. Il aura pour mission le suivi du programme Petites Villes de Demain (PVD) et le développement économique.

Il indique que Bouloire n'a pas fini de mettre en place les actions PVD inscrites dans la convention ORT et qu'en juillet 2024 le Conseil Municipal a choisi de financer 12,5% du temps de travail du chargé de mission PVD. Aussi, il est prévu que le chargé de mission vienne 2 jours par semaine en présentiel sur les 3 jours de mission pour Bouloire afin d'avancer sur les différents projets et recherches de subventions et cela pendant 2 ou 3 mois.

M. DOUYERE informe les élus que la Commune n'a pas de représentant à la Commission Finances de la Communauté de communes. A la demande du Maire, il s'est proposé pour représenter Bouloire. La décision sera prise en Conseil Communautaire.

## 2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

### 2.1 TRAVAUX BÂTIMENTS, VOIRIE, RÉSEAUX ET AUTRES TRAVAUX

#### D01 - EXTENSION ET RÉHABILITATION DE LA MAIRIE – DÉVOLUTION DES TRAVAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 4 novembre 2024, la Commune a validé le projet d'extension et de réhabilitation de la Mairie préparé par le cabinet BLEU D'ARCHI, maître d'œuvre.

Elle indique que la consultation des entreprises pour ce chantier a porté sur 12 lots et s'est déroulée du 18 novembre au 20 décembre 2024. A l'issue de ce délai, 31 entreprises ont proposé une offre et chaque lot a reçu au moins 2 offres.

Le cabinet BLEU D'ARCHI a procédé à l'analyse des offres et son rapport a été présenté à la Commission MAPA le 24 janvier. La Commission a retenu des offres pour 10 lots sur 12 et demandé qu'une négociation soit organisée pour le lot n° 2 – Charpente Couverture Bardage Etanchéité et le lot n° 9 Chauffage Climatisation. L'issue de cette négociation ne sera connue qu'après la présente séance et fera l'objet d'un point lors de la prochaine réunion du Conseil.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la dévolution des travaux pour les 10 lots suivants :

	<b>Entreprises</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Estimatif € HT</b>
LOT 1 - Gros œuvre Ravalement VRD	LMBTP	186 000,00	158 593
LOT 3 - Menuiseries extérieures PVC et alu	GUYON Alu et Métal	90 245,00	92 753
LOT 4 - Serrurerie	GUYON Alu et Métal	19 195,00	17 455
LOT 5 - Plâtrerie Isolation Faux plafond	LESINGER	75 820,00	61 815
LOT 6 – Menuiseries intérieures	LESINGER	25 700,00	29 880
LOT 7 - Electricité Chauffage	KANTEM	43 752,50	38 557
LOT 8 - Plomberie Sanitaires	SCETEC	12 324,16	17 460
LOT 10 - Carrelage Faïence	MONCEAUX DROUET	25 550,00	31 070
LOT 11 - Peintures Sols souples	MDP GOMBOURG	21 487,88	30 258
LOT 12 - Photovoltaïque	KANTEM	18 589,72	19 800
<b>TOTAL DES LOTS</b>		<b>518 664,26</b>	<b>497 641</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- donne son accord sur l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation de la Mairie tels que présentés dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 518 664,26 € HT,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération et notamment les marchés de travaux.

## **D02 - RÉNOVATION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION**

Le Maire rappelle que l'opération vise à procéder à une réorganisation avec rénovation des espaces intérieurs existants pour réduire la consommation énergétique, optimiser les surfaces disponibles, adapter les locaux à l'activité, faciliter les échanges entre les élus et le personnel administratif et améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents.

L'opération comprend les travaux suivants :

- rénovation énergétique : changement des huisseries (portes et fenêtres du RDC), changement du mode de chauffage avec l'installation d'une pompe à chaleur air air (actuellement chaudière à fuel), isolation des rampants et des murs, installation d'un éclairage à leds, mise en place d'une régulation du chauffage et d'une ventilation,
- réorganisation des espaces intérieurs pour augmenter le nombre de bureaux au rez-de chaussée, dont 1 à destination du Maire à proximité de celui de la Directrice des services,
- aménagement d'une salle pour la conservation des archives,
- rénovation totale d'un petit bâtiment annexe de 20 m<sup>2</sup> pour la création d'un bureau indépendant pouvant accueillir des permanences de divers organismes.

Le coût prévisionnel de l'opération de rénovation s'élève à 387 386 € HT comprenant :

- Coût des travaux : 320 478 € HT,
- Frais (honoraires maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique...) : 66 908 € HT.

Le Maire expose que la Commune peut solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire, au titre du Fonds de revitalisation des centres villes, une aide financière de 112 448 €.

Elle présente le plan de financement prévisionnel prévu comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes attendues	Montant	% subvention
Travaux	320 478	Etat - DETR	116 215	30%
		Etat - Fonds Vert	21 188	5,50%
Maîtrise d'œuvre	66 908	Région - Fonds de revitalisation des centres-villes	112 448	29%
		Département - Plan d'Investissement Durable	21 319	5,50%
		Commune - autofinancement	116 216	30%
<b>TOTAL</b>	<b>387 386</b>	<b>Total</b>	<b>387 386</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour,

- donne son accord sur la réalisation des travaux de rénovation de la Mairie pour un montant total estimé à 387 386 € HT,
- sollicite auprès de la Région l'attribution d'une aide financière dans le cadre du Fonds de revitalisation des centres-villes,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget primitif 2025,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **D03 - DETR / DSIL – DEMANDE DE SUBVENTION 2025 MISE AUX NORMES DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE**

Le Maire rappelle aux membres présents que la Commune est propriétaire du bâtiment de la résidence autonomie Foyer Soleil située au 29 rue du Collège.

La Commune a chargé Sarthe Habitat de réaliser une étude de faisabilité pour améliorer le confort des résidents et maîtriser la consommation énergétique en vue de répondre aux préconisations de la loi ALUR de 2014.

Il est donc envisagé de programmer une opération de mise aux normes du bâtiment et des logements comprenant les travaux suivants pour un montant total estimé à 355 810 € HT :

- Travaux d'enveloppe bâtiment et extérieurs : main courante pour accès principal, démoussage des couvertures, nettoyage et enduit des façades, remplacement des portes palières,
- Travaux intérieurs bâtiment : mise à la terre des installations électriques, installations de nouveaux points lumineux,
- Travaux d'amélioration énergétique en vue d'obtenir l'étiquette D du Diagnostic de Performance Energétique (bâtiment classé actuellement en E) : surplus d'isolation, remplacement des portes extérieures, mise en place de groupes VMC, remplacement des ballons d'eau chaude.

Le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter de l'Etat une subvention DETR/DSIL avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes	
Réhabilitation de la résidence autonomie	355 810	Etat DETR/DSIL 50%	177 905
		Autofinancement 50%	177 905
<b>TOTAL</b>	<b>355 810</b>	<b>TOTAL</b>	<b>355 810</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour,

- donne son accord sur le projet de mise aux normes du bâtiment et des logements du Foyer soleil pour un montant prévisionnel de travaux de 355 810 € HT,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 50%,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget primitif 2025,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### **D04 - FONDS VERT – DEMANDE DE SUBVENTION 2025 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT SALLE POLYVALENTE-GYMNASE**

Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'audit énergétique réalisé sur le bâtiment abritant la salle polyvalente et le gymnase et le classant avec une étiquette énergétique C, la Commune a confié une mission d'ingénierie à la société SECC pour établir un diagnostic de rénovation énergétique jusqu'à la phase APS (avant-projet sommaire) en vue d'obtenir une étiquette B.

Après étude de plusieurs scénarii, la solution qui apparaît comme la plus opportune comprend les travaux suivants sur l'enveloppe du bâtiment pour un coût de 411 962 € HT :

- Isolation par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries et pose de stores
- Travaux de couverture : démoussage, révision et remise à niveau des ardoises, isolation

M. GIRAULT craint des problèmes si on touche aux ardoises de la toiture.

M. DOUYERE indique que le changement de la couverture n'est pas prévu. Il ajoute que dans ce cas l'opération atteindrait un coût d'un million d'euro.

Le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter une aide au titre du Fonds Vert avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes	
Rénovation énergétique Salle polyvalente Gymnase	411 962	Fonds Vert 40%	164 785
		Autofinancement 60%	247 177
<b>TOTAL</b>	<b>411 962</b>	<b>TOTAL</b>	<b>411 962</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour,

- donne son accord sur le projet de rénovation énergétique du bâtiment Salle polyvalente/Gymnase pour un montant prévisionnel de travaux de 411 962 € HT,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat au titre du Fonds Vert,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget primitif 2025,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **D05 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - CLASSE DE DÉCOUVERTE 2025**

Le Maire expose aux membres présents que pour l'année scolaire 2024/2025, l'équipe enseignante de l'école a construit un projet qui concernera les élèves de niveau CP et CE1, soit un total de 47 élèves actuellement, dont 42 habitent Bouloire. Le thème de cette classe est la découverte du Far West et plus particulièrement des Indiens.

Elle présente ce séjour de 3 jours, du 11 au 13 juin, qui se déroulera à Sargé sur Braye (41) sur le site de Vacances Far West Enfants. Le coût total comprenant l'hébergement et les transports en car (SARL Anille Braye Transports) s'élève à 6 433 € TTC, soit un coût par élève de 136,87 €.

La Coopérative scolaire assure le financement du projet et s'occupe de récupérer le paiement des participations auprès des familles.

Pour les 42 enfants de Bouloire, l'école sollicite une participation financière de la Commune de 2 875 € (de l'ordre de 50% du coût total du projet).

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la somme de 2 875 €, le reste étant financé par la Commune de Surfonds pour les 5 enfants fréquentant les classes concernées, l'APE, la MAE et les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- décide de prendre en charge 50% du coût du projet de la classe de découverte 2025 pour les enfants habitant Bouloire,
- autorise le Maire, ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

### **D06 – MÉDIATHÈQUE – DÉVELOPPEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis 2015, le Département de la Sarthe et les collectivités partenaires, dont la commune de Bouloire, sont engagés dans un projet numérique proposé dans les bibliothèques ou les médiathèques, et notamment la plateforme de contenus culturels MédiaBox.

La Commune de Bouloire est invitée chaque année à signer une convention avec le Département, qui détermine les engagements de chacune des parties, et fixe également la participation financière des collectivités calculée en fonction du nombre d'habitants.

Elle précise que pour Bouloire, le tarif est de 0,20 € par habitant (soit une contribution de 424,20 € pour 2 121 habitants) et ajoute que le projet de convention a été envoyé par mail aux conseillers.

Le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer la convention annuelle tant que le tarif ne change pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour,

- valide le projet de convention entre le Département et la commune de Bouloire,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 et aux budgets suivants tant que le tarif prévu à la convention ne changera pas,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

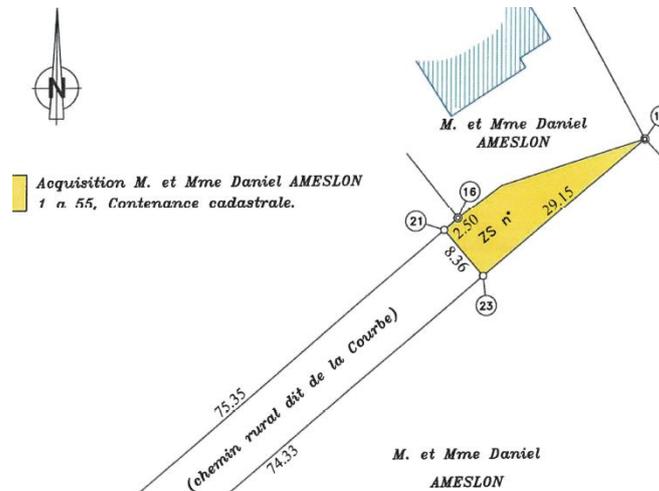
### **D07 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA COURBE EN VUE DE SA CESSION**

Le Maire rappelle aux membres présents que Monsieur et Madame AMESLON qui habitent au bout du chemin de la Courbe souhaitent acquérir une petite partie de chemin rural située juste à l'entrée de leur propriété. Cette partie de chemin est en impasse, ne dessert que leur propriété et n'est pas utilisée par d'autres riverains ou par le public. Ils proposent un prix d'achat à 100 €.

Au vu de ces éléments, il est avéré que cette partie de chemin n'a pas d'affectation à l'usage du public ou d'un service public et son déclassement en vue de son intégration dans le domaine privé de la commune n'aurait aucun impact sur des dessertes ou voies de circulation actuelles. Son déclassement n'est donc soumis à aucune enquête publique préalable mais son transfert dans le patrimoine privé de la commune est indispensable, considérant que le domaine public est inaliénable et imprescriptible.

Le Maire précise que dans un avis en date du 4 juillet 2024, le service France Domaines a estimé la valeur vénale du bien à 0,30 €HT du m<sup>2</sup>.

En accord avec la Commune, un bornage a été réalisé par le cabinet BARBIER, géomètre, pour délimiter le terrain à céder. La contenance cadastrale en section ZS n° 224 est de 155 m<sup>2</sup>.



Pour permettre de répondre favorablement à la proposition d'achat de Monsieur et Madame AMESLON, le Maire propose au Conseil Municipal de constater la désaffectation à l'utilité publique de la partie de chemin et d'en prononcer le déclassement du domaine public, dans les termes indiqués ci-dessous :

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.141-3,

Vu l'avis du service France Domaines en date du 4 juillet 2024,

Considérant, qu'en l'espèce, le déclassement de cette partie de chemin, en impasse, n'aura pas d'incidence puisqu'elle n'est utilisée ni à la desserte, ni à la circulation,

Considérant l'absence de volonté de la commune de donner à cette partie de chemin, une nouvelle affectation à l'usage direct du public ou à un service public,

Considérant l'intérêt manifesté par Monsieur et Madame AMESLON Daniel concernant l'acquisition de cette partie de chemin,

Considérant le plan de division réalisé par le cabinet Barbier, géomètre-expert, en date du 18 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention (Mme ASSE-ROTTIER) :

- constate la désaffectation de la partie de chemin, pour une superficie de 155 m<sup>2</sup>, cadastrée section ZS n° 224, située au bout du chemin de la Courbe,
- prononce le déclassement du domaine public communal de cette partie de chemin conformément au plan de division joint à la présente délibération, pour une incorporation au domaine privé,
- donne son accord pour un prix de cession à 100 € net vendeur, les frais étant à la charge des acquéreurs,
- dit que la rédaction de l'acte de cession sera confiée à l'office notarial HAEUW de Vibraye
- autorise le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement, de désaffectation et de cession.

## **D08 - DÉNEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CUMA**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 1<sup>er</sup> février 2021, la Commune a confié à la CUMA la mission de déneigement et le salage des voies communales en réponse aux situations d'urgence météorologique.

Une convention a été signée le 2 février 2021 avec la CUMA de Bouloire pour la période couvrant les années 2021 à 2026, avec un tarif fixé à 70 € HT de l'heure.

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'en raison de l'augmentation de différents coûts liés à l'activité, la CUMA demande une revalorisation du tarif horaire pour le porter à 85 € HT.

Le Maire invite le Conseil Municipal à valider l'avenant qui a été joint au dossier d'ordre du jour.

Mme GODMER et M. GASNOT demandent si la CUMA présentera un avenant tarifaire chaque année jusqu'à la fin de la convention.

M. DOUYERE s'interroge sur la continuité de cette mission à l'avenir.

M. HERRAULT ne se prononce pas sur l'augmentation des tarifs et souligne la difficulté de trouver un chauffeur pour assurer cette mission. Il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour :

- valide l'avenant n°1 modifiant le tarif de la convention entre la Commune et la CUMA pour le déneigement et le salage des voies communales, fixant le tarif horaire à 85 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

## **D09 – ROBOT POUR LA TONTE DES TERRAINS DE FOOT**

Le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur la location d'un robot de tonte pour l'entretien du complexe sportif.

M. HARASSE déclare que la surface des terrains à tondre est d'environ 16 000 m<sup>2</sup> et présente les offres des 3 entreprises consultées pour la location d'un robot tonte sur une durée de 60 mois :

Entreprises	Marque	Modèle	Surface de tonte	Assurance	Coût mensuel € TTC	Coût 60 mois € TTC
Lecomte Motoculture	KRESS	mission mega RTK PRO KR236E	24 000 m <sup>2</sup>	Comprise	583,74	35 024,40
Equip'Jardin	ECKO	TM 1050 RTK	35 000 m <sup>2</sup>	Non	641,76	38 505,60
Jolivet	HUSQVARNA	CEORA 544 EPOS	40 000 m <sup>2</sup>	Comprise	752,10	45 126,00

M. HARASSE précise que la proposition de l'entreprise Lecomte comprend un entretien du robot tous les trimestres. Le changement des couteaux sera fait tous les mois par le Service Technique. Le coût d'une boîte de 100 couteaux est d'environ 40 €. Le robot sera installé près de la station de pompage du terrain de foot sous un abri fourni. Il précise que l'assurance comprise dans le contrat de location couvre le vol, le vandalisme, avec remplacement de l'appareil dans les 48 h.

Il rappelle qu'en saison de tonte, deux agents du Service Technique effectuent une tonte par semaine, soit 16h de travail hebdomadaire. Si on ajoute le temps de nettoyage des tondeuses, l'utilisation du camion pour enlever les tontes, l'entretien des tondeuses, on arrive à un coût approchant un ½ ETP.

Les conseillers s'interrogent sur la poursuite du contrat si l'entreprise ferme : il convient de prévoir une clause selon laquelle le contrat s'arrêterait en cas de cessation d'activités de l'entreprise.

M. HARASSE ajoute que la mise en place du robot pourrait s'opérer dans les 3 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- décide de louer un robot de marque KRESS auprès de l'entreprise LECOMTE MOTOCULTURE pour un montant de 35 024,40 € TTC, payable sur 60 mois,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

## **D10 - TABLEAU SUR LES INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS**

Le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes la réalisation d'un document établissant un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Le Maire présente le tableau récapitulant les indemnités versées aux élus pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

## **2.3 PERSONNEL COMMUNAL**

### **D11 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 01/01/2025**

Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des emplois permanents, établi à partir des postes créés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour, adopte le tableau des emplois tel que présenté.

## **2.4 POINTS DIVERS**

### **D12 – RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Le Maire présente à l'assemblée les décisions qu'elle a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Achat d'un vidoir pour la salle polyvalente chez CPM pour 232,81 € HT,
  - \* Achat de deux paniers de basket pour le gymnase chez METALLERIE PLC pour 188 € HT,
  - \* Publication marché public pour les travaux de la Mairie chez MEDIALEX pour 2 055,58 € HT,
  - \* Rectificatif publication marché pour les travaux de la Mairie chez MEDIALEX pour 281,94 € HT,
  - \* Publication marché public pour les travaux de la Mairie chez MEDIALEX pour 221,18 € HT,
  - \* Achat d'une table à langer pour l'école maternelle chez WESCO SAS pour 409,65 € HT,
  - \* Achat d'un jeu extérieur musical pour la Prairie chez CHALLENGER pour 1 246 € HT,
  - \* Achat d'une structure multi-jeux pour la Prairie chez CHALLENGER pour 2 805 € HT,
  - \* Achat de panneaux ludiques pour enfants pour la Prairie chez CHALLENGER pour 982 € HT,
  - \* Pose et dépose du mât de Noël par BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour 659,58 € HT,
  - \* Pose d'un kit rétrofit rue du Jeu de Paume par BOUYGUES ES pour 372,43 € HT,
  - \* Aiguillage et détection rue Montreuil par BOUYGUES ES pour 974,18 € HT,
  - \* Achat de plantes chez CORBION HORTICULTURE pour 836,60 € HT,
  - \* Mise à jour audit énergétique du Groupe scolaire par M3E pour 500 € HT,
  - \* Achat d'une table de ping-pong pour l'école primaire chez CASAL SPORT pour 1 375 € HT,
  - \* Achat de panneaux de signalisation chez AXIMUM pour 100,14 € HT,
  - \* Plantation place du Château par CLOUET PAYSAGISTE pour 2 710 € HT,
  - \* Travaux pour pose d'un poteau incendie rue des Violettes par Cissé pour 2 000 € HT,
  - \* Remplacement de l'arrêt d'urgence gaz de la chaudière de la salle polyvalente/gymnase par ENGIE pour 489,10 € HT,
  - \* Achat d'ampoules et de blocs de secours pour Epidaure, la maison médicale et l'atelier municipal chez YESSS ELECTRIQUE pour un montant de 210,67 € HT,
  - \* Fourniture et pose extracteur VMC à la maison médicale par CLIM MA pour 803,20 € HT,
  - \* Achat panneaux de signalisation chez AXIMUM pour 246,57€ HT,
  - \* Achat panneaux de signalisation chez AXIMUM pour 1 043,56 € HT.
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
  - \* Renouvellement d'une concession de terrain (30 ans) par la famille COCHARD
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par M. FONTENNE d'une propriété bâtie au 10 rue Jean Rostand,
  - \* Vente par M. et Mme PINTUREAU d'une propriété bâtie au 20 rue Saint-Julien,

- \* Vente par les Consorts HERRAULT d'une propriété bâtie au 53 rue du Jeu de Paume,
- \* Vente par la SCI DE LA BOULANDERIE d'une propriété bâtie au 12 chemin de la Boulanderie,
- \* Vente par Mme DURAND d'une propriété bâtie au 7 chemin du Dué.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

### **3 - DIVERS**

#### **\* Entreprises de Bouloire**

M. GIRAULT a entendu dire que certaines entreprises voulaient partir de Bouloire.

Le Maire répond que c'est vrai mais que la Commune n'a pas la possibilité de construire un bâtiment blanc même sur un terrain communal pour pouvoir les garder sur le territoire bilurien car la compétence économique est uniquement du ressort de la Communauté de Commune du Gesnois Biluien.

M. GASNOT demande pourquoi dans ce cas, la ComCom ne construit pas un bâtiment blanc sur la ZA de la Vollerie.

Le Maire et M. DOUYERE répondent que la ComCom n'en a pas les capacités financières.

Mme ANGERS s'étonne que les entreprises veuillent partir alors qu'elles ont acheté leur terrain.

M. GASNOT demande quels sont les moyens pour la Commune d'accompagner un entrepreneur qui veut monter son entreprise.

Le Maire indique qu'une réunion est prévue avec M. GODFROY, Vice-Président de la ComCom chargé de l'activité économique, pour évoquer la situation de Lionce Industrie et rencontrer des entreprises qui pourraient s'installer sur la ZA de la Vollerie.

M. HERRAULT s'interroge sur la manière de communiquer les infos sur les bâtiments disponibles à Bouloire et ainsi attirer des entreprises à venir s'installer.

M. DOUYERE indique qu'il a assisté à une réunion à Connerré de la Commission Activité économiques et précise que des entreprises contactent la COMCOM sur les terrains disponibles mais ne veulent pas s'installer à Bouloire.

#### **\* Gens du voyage**

M. GIRAULT a remarqué que des gens du voyage coupent des arbres et s'installent sur le terrain en face de l'aire située route de Coudrecieux.

Mme ASSE-ROTTIER donne un compte rendu de la dernière réunion du SMGV. Elle a signalé que les containers débordent. Le SMGV répond que le nombre de containers correspond au nombre de familles qui peuvent s'installer sur l'aire. Elle a évoqué également un problème de lumière qui restait allumée. Celle-ci est à présent éteinte.

#### **\* Stationnement école**

M. HERRAULT signale que des parents stationnent leurs voitures sur le chemin piéton à l'entrée du parking, côté droit et regrette l'incivilité des parents alors que des places sont disponibles sur le parking de la Salle polyvalente. Il ajoute qu'il faudrait faire un courrier au Centre Montjoie dont le véhicule est stationné systématiquement sur une place PMR.

#### **\* Local pour une association**

M. HERRAULT souhaiterait que la Commune puisse attribuer gratuitement un local à l'association INALTA72 qui travaille avec des familles sur Bouloire.

Mme BLOT suggère d'attribuer le bureau à côté de l'agence postale, ce qui est validé par le Maire.

Suite à une question sur la présence de l'association APEIS au 1<sup>er</sup> étage de la Poste, M. HARASSE indique qu'un membre de l'association vient très rarement dans le local et regrette que la Commune n'ait pas la clef car le chauffe-eau du 1<sup>er</sup> étage n'est accessible que par ce local.

Le Maire informe les conseillers qu'un local a été attribué à l'association Les Petites Biluriennes dans l'ancienne école de musique.

#### **\* Carrefour du Petit Bouquet**

M. GASNOT souligne à nouveau la dangerosité du carrefour du Petit Bouquet. Un accident très récent est encore à déplorer qui a causé la mort d'un conducteur. Il rappelle qu'il a averti du danger plusieurs fois, notamment dans le cahier d'enquête publique lors du projet de doublement de la RD 357.

Le Maire indique qu'elle va adresser un courrier à M. LE MENER.

**\* CCAS**

Le Maire donne lecture d'une carte des enfants de M. Marceau DESCHAMPS récemment décédé et précise qu'ils versent un don de 100€ au CCAS.

**\* Jeux extérieurs**

Suite à la réunion de la Commission Jeux extérieurs, les photos des jeux extérieurs retenus par la Commission et destinés à être installés sur la Prairie vont être envoyées aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 27 janvier à 23h55.